

Montréal, le 19 avril 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la
protection des infrastructures critiques (normes CIP)
Dossier de la Régie : R-3947-2015**

Cher confrère,

La présente fait suite à votre correspondance du 14 avril dernier, par laquelle vous déposiez dans le cadre du dossier susmentionné une mise à jour du Registre des entités visées par les normes de fiabilité. La Régie de l'énergie (la Régie) note que selon cette mise à jour, de nouvelles entités se sont ajoutées à la liste des entités du Registre (les Nouvelles entités). La Régie souhaite s'assurer que les entités susceptibles d'être visées par les normes de fiabilité faisant l'objet du présent dossier ont reçu l'*avis public aux personnes intéressés* (l'Avis) en lien avec ce dossier, tel qu'elle en avait fait la demande dans sa lettre du 24 novembre 2015.

La formation au dossier demande que vous confirmiez, au plus tard le **20 avril à 16 h**, que cet Avis a également été transmis aux Nouvelles entités et informiez la Régie des moyens pris à cet égard.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml